

1) Prérequis

- Détenir une licence PPL valide.
- Détenir une qualification IR en cours de validité.
- Détenir un certificat médical valide de classe 2.
- Détenir une licence FFA valide.

2) Formation théorique au sol

La formation théorique portera sur les points suivants :

- Principes de fonctionnement du système RNAV/GNSS.
- Limitations éventuelles du système.
- Caractéristiques (classe, performances...) et fonctionnalités de l'équipement RNAV/GNSS utilisé, y compris les alarmes et messages d'erreur.
- Caractéristiques des procédures d'approches RNAV(GNSS).
- Indication des différents types d'approche GNSS (LPV, LNAV/VNAV, LNAV,...).
- Sélection des différents types d'approche (Canal du SBAS,...).
- Règles applicables à la préparation du vol (sélection des aérodromes, NOTAM, prédiction RAIM).
- Procédures normales et occasionnelles en particulier tous les cas de conduite d'une approche interrompue (y compris la phraséologie associée).
- Conduite d'attente en manuel ou en automatique.
- Bases de données (caractéristiques, vérifications et utilisation).
- Minima applicables.
- Utilisation de la documentation d'approche (cartographie, identification de la procédure d'approche, représentation et caractéristiques des différents points tournants).

3) Formation pratique au sol

- La formation pratique au sol, d'une durée minimale de deux (2) heures, portera sur la manipulation et l'utilisation d'un système de navigation RNAV/GNSS comparable à celui installé sur l'aéronef.
- Pour les besoins de cette formation, l'équipement utilisé pourra être présenté sur un support informatique et/ou un aéronef au sol.

4) Formation pratique en vol

- Cette formation sera effectuée sur un aéronef équipé RNAV/GNSS.
- Cette formation comprendra au minimum quatre (4) approches RNAV (GNSS) dont deux devront comporter une interruption consécutive à la simulation d'une situation dégradée (perte de capacité RNAV ou alarme RAIM, par exemple) suivie de la conduite d'une approche interrompue.

5) Attestation

Le Responsable Pédagogique de l'ATO Aéroclub du Béarn attestera de la réalisation complète et satisfaisante de cette formation.

Cette attestation de formation devra accompagner le carnet de vol dans l'attente d'un test de prorogation IR qui validera le PBN sur la licence.

6) Tarif de la formation PBN :

- 50 € pour la cotisation aéroclub.
- 24 € forfait pour la participation aux frais généraux.
- 20 € forfait pour l'accès à la documentation.
- 200 € forfait pour les cours au sol
- Sur avion diesel de l'Aéroclub du Béarn
 - ★ Heure de vol au tarif en vigueur.
 - ★ Double commande IFR au tarif en vigueur.
- Sur avion extérieur équipé RNAV-GNSS
 - ★ 100 €/h pour la double commande.

Nota : En cas d'utilisation d'un avion extérieur :

1. Nous avons obligation de le déclarer dans la flotte de notre ATO ce qui nécessite une anticipation administrative conséquente (liste des documents à fournir sur demande).
2. Nos instructeurs devront être « lâchés" sur ce type d'avion aux frais du propriétaire avant le début de la formation afin d'être en conformité avec nos assurances.